

Charte des Extés

En tant que personne externe à l'UTC, vous devez vous soumettre aux règles de vie du foyer, comme l'ensemble des étudiant.e.s. vous trouverez l'ensemble de ces règles sur notre **règlement intérieur**, mais voici un court résumé des points les plus importants :

- La **politesse et le respect mutuel** sont requis au sein du Pic'Asso, que l'on s'adresse aux permanencier·e·s, aux astreint·eur·rice·s, et à n'importe qui en général.
- Les consignes données par les permanencier·e·s et astreint·eur·rice·s doivent être suivies.
- Il est **interdit** de **passer derrière le bar** pendant les permanences lorsque le **panneau de permanence est allumé** (généralement de 9h45 à 10h15 le matin, de 12h à 13h le midi et à partir de 18h le soir).
- Il est **interdit** d'aller dans les salles annexes (il s'agit des salles dont l'accès se situe derrière le bar, à savoir la réserve, la salle des fûts et la cage à fûts) **sans autorisation**.
- Les déchets doivent être jetés dans les poubelles prévues à cet effet, et les **consignes de tri respectées**.
- La **vaisselle** doit être **ramenée au bar** pendant les permanences (de 9h45 à 10h15 le matin, de 12h à 13h le midi et à partir de 18h le soir) afin d'être lavée par les permanencier·e·s. En **dehors des permanences**, elle doit être faite par **la personne l'ayant utilisée**.
- Les jeux de cartes et autres jeux de société doivent être **rangés après utilisation**.
- L'emprunt des manettes, raquettes, ballons, consoles, etc... doit être **autorisé** par un·e **membre de l'équipe du foyer**. Une carte étudiante doit être laissée en **caution**.
- Le matériel mis à disposition et les locaux en général doivent être **respectés**.
- Les mégots doivent être jetés dans les **cendriers**.
- Il est **interdit** d'uriner dans l'enceinte du Picasso en dehors des endroits prévu à cet effet.
- Il est **interdit** de monter sur les tables.
- Une **consommation modérée** de boissons alcoolisées est exigée afin de pouvoir garder un **comportement décent**.
- Les jeux d'alcool, les cul sec et l'incitation à la consommation d'alcool sont **interdits** dans l'enceinte du foyer.
- Il est **interdit** d'introduire des **boissons alcoolisées** dans l'enceinte de l'établissement.

Bien évidemment, tout autre acte qui n'est pas mentionné ici mais qui est **interdit par la loi** (consommation de drogue, Violence sexistes et sexuelles, etc.) est également interdit au sein du foyer.

Responsabilité

L'étudiant.e réalisant la demande pour la venue d'une personne externe à l'UTC se porte **garant.e** de votre personne. Dans le cas où vous commettez une infraction au règlement intérieur du foyer étudiant, toutes les répercussions de votre action retomberont sur votre accompagnant.e.

De plus, la vente de boissons alcoolisées aux personnes non-cotisantes au BDE de l'UTC étant interdite (et impossible sur les bornes de vente) au Pic'Asso, votre accompagnant.e **prend la responsabilité** en cas de tout **problème lié à votre potentielle consommation d'alcool** sur la soirée de votre venue.

Sanctions en cas de non-respect du règlement

Tout manquement aux règlements intérieurs du Pic'Asso, du BDE-UTC et de l'UTC expose son aut·eur·rice à des sanctions de la part de l'équipe du foyer (**blocage du compte**), du BDE-UTC (**radiation**), voire du conseil de discipline de l'UTC (**sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion**) en fonction du degré de gravité de ses actes.

L'équipe du Picasso se réserve le **droit d'appliquer des sanctions**, pour un comportement n'étant pas spécifié dans le présent règlement, si elle le juge nécessaire.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé et est à consommer avec modération.

L'équipe du Picasso